



Une prairie d'un hectare nichée entre maisons et immeubles, située rue Pompidou: la prairie Bel Air.

Cet endroit unique à Talence pourrait accueillir un espace naturel comme un jardin partagé qui serait un lieu pour produire des légumes et des fruits de qualité, pour y accueillir la faune sauvage discrète mais encore bien présente (hérissos, mésanges, papillons, et fleurs sauvages...), pour y faire découvrir aux enfants des villes trop souvent coupés de la nature ces merveilles, pour y inventer de nouvelles pratiques de jardinage, pour tout simplement échanger, imaginer, contribuer à créer une société plus harmonieuse.

Malheureusement, un projet immobilier porté par la mairie vise à occuper les $\frac{3}{4}$ de sa surface. Mais il n'est pas trop tard pour se mobiliser avec les riverains et pour proposer un projet plus en adéquation avec nos réels souhaits. Et puis n'en doutons pas, c'est un projet qui en appellera d'autres.

Nous vous invitons donc à nous rejoindre dans ce projet et à construire ensemble une autre ville.

Cyril Dutech

IL EST TEMPS D'INVENTER LES VILLES DE DEMAIN

Il est temps d'inventer une nouvelle ville! Sauvons la prairie Bel Air du bétonnage!

Densifier les villes! L'idée est de retour. Face à l'augmentation de la population urbaine et face à l'étalement urbain qui détruit les surfaces agricoles et pose des problèmes d'infrastructures de plus en plus aigus, cela semble incontournable. Sans doute... Mais pas à n'importe quel prix pour nous et pour les fameuses « générations futures ».

Deux principes nous semblent indispensables à une vie harmonieuse entre tous.

- La proximité de lieux naturels: sources d'apaisement et d'une certaine liberté face à l'enfermement des constructions, de prise de conscience de la continuité entre tous les êtres vivants, mais aussi lieux récréatifs, et de découvertes notamment pour les plus jeunes.

- la nécessité de réfléchir rapidement à l'approvisionnement en nourriture et en énergie de nos centres urbains. Avec la fin prochaine du pétrole bon marché (quelques décennies tout au mieux), de grandes difficultés nous attendent; à moins que Ste technologie nous sauve in extremis, ou que nous décidions de notre propre avenir, démocratiquement géré.

Un mouvement collectif émerge actuellement pour réfléchir à ce que serait une ville vivable dans un futur proche, une ville qui, pour intégrer les défis écologiques et humains qui se dressent devant nous, réfléchit à la réduction des déchets, la consommation d'énergie et des transports individuels, et à son alimentation autonome en nourriture et en énergie. Ce mouvement s'appelle **les villes en transition** et dépasse largement la notion édulcorée du développement durable qui de plus en plus ne vise qu'à maintenir un système d'ultra-consommation, rhabillé d'une couche publicitaire, de technologie verdâtre et de bonne conscience.

Les citoyens talençais peuvent s'emparer de ce débat et construire la ville qu'ils souhaitent. Actuellement, il existe un endroit inestimable pour amorcer cette réflexion et agir concrètement à un avenir plus radieux.

PIQUE-NIQUE FAMILIAL & CITOYEN SUR LA PRAIRIE BEL AIR

**SAMEDI 19 juin 2010
A partir de 12h**

**Pour la sauver
Pour mettre en commun nos**

**idées de mise en valeur :
plantations, aires de jeux,
jardins partagés ...**

**On apporte à manger, à boire et ses idées ...
on partagera**

Amener des parasols (bcp) contre le soleil ou ... la pluie ?
En tout cas, ils permettront pour la photo un visuel
grandiose

LES CONSEILS COMMUNAUX A TALENCE: DEMOCRATIE OU ENFUMAGE ?

Depuis plusieurs années la Mairie de Talence s'est dotée de 4 conseils communaux afin d'afficher la mise en place d'outils de démocratie participative. Sans revenir sur la composition de ces conseils, nous voulons ici analyser sur deux exemples récents le fonctionnement de ces conseils en expliquant en quoi il ne saurait être question d'autre chose que d'un outil de communication destiné à faire passer plus facilement les projets de la municipalité et de la prise en compte minimum de l'obligation légale de concertation sur les projets d'aménagement urbains.

La place Espeleta ...

Voilà une petite place bordée de 2 rangées de tilleuls, et qui sert essentiellement de parking à voitures. Souhaitant réhabiliter ce site, la municipalité s'adresse à une officine privée (à quel coût ?) qui vient présenter ses 3 propositions pour discussion devant le conseil communal ouest :

- déplacer le parking du centre de la place vers les côtés, en épis;
- déplacer le parking du centre de la place vers les côtés, en long;
- l'espace dégagé au centre doit-il être minéral ou végétal ?

Les citoyens n'auraient-ils pas été capables de trouver ça tout seuls si on les avait invités à réfléchir ?

Le deuxième exemple concerne la prairie Bel Air, rue Pompidou. Encore.

On se rappelle qu'en mars 2008, juste avant l'élection municipale, les riverains et les Talençais dans leur ensemble s'étaient alertés de projet de construction d'immeubles sur cette parcelle d'environ 1 hectare. Dans le contexte préélectoral quelques manifs avaient suffi à repousser les échéances.

Après l'élection, revoilà le sujet sur le tapis: nouvel outil de concertation des citoyens, l'atelier d'urbanisme. Il s'agit d'un groupe de citoyens tirés au sort parmi des volontaires riverains de la prairie, ou habitants du quartier, ou membres du conseil communal Est, qui est chargé de réfléchir au devenir de cette prairie, sachant que, n'est-ce pas, la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) nous impose (à nous, municipalité de Talence, voir l'article de Petra sur le blog du Collectif Citoyen Talençais* « Densifier ... à quel prix », du 21mars 2010) de densifier le long des axes de transport en commun.

Le résultat du travail de ce groupe est remis à la municipalité au début de 2010, sous forme de 3 projets:

- prairie non construite+densification sur bois d'Arcy;
- prairie à moitié construite+constructions sur bois d'Arcy;
- prairie complètement construite+un peu moins de constructions sur bois d'Arcy.

Le conseil communal EST est réuni en séance publique le 15 avril dernier, pour soumettre au débat le devenir de cette parcelle, ainsi que les divers projets d'extension de la résidence Bois d'Arcy contiguë.

En fait de concertation, la séance a consisté, comme d'habitude lorsqu'elle concerne le domaine du maire-adjoint à l'urbanisme, François Jestin, en une longue présentation du sujet, suivie en fin de séance d'échange de questions-réponses.

Le projet présenté par M. Jestin n'est en fait aucun de ceux proposés par l'atelier d'urbanisme. Environ la moitié de la parcelle serait cédée au numéro un français de la résidence pour personnes âgées (RPA) médicalisée, privée donc, pour réinstaller la RPA de Home La Tour (avenue de la Vieille Tour). Pas de création de place supplémentaire prévue. La moitié de la moitié restante serait cédée à un promoteur pour construire 4 maisons d'habitation individuelles. Le quart restant pourrait alors être sauvé (!) sous forme d'espace boisé et accueillir quelques uns des 1500 arbres promis par M. le Maire.

L'essentiel des observations faites par les citoyens présents portaient sur le non respect des projets de l'atelier d'urbanisme: abandon de patrimoine public au bénéfice exclusif d'intérêts privés, aucun établissement public prévu, destruction définitive d'une grande partie de la prairie, ...

A chacune des interventions la réponse est la même: ironie, faux-fuyants, refus de répondre sur le fond.

Refus de répondre tout court lorsque la question de l'évaluation du coût écologique de la destruction de cet espace naturel, unique dans Talence par sa dimension, est abordée.

Peut on considérer qu'il s'agit là de démocratie participative ?

Est-il inconcevable de penser que les citoyens du quartier puissent être experts dans le domaine de l'aménagement urbain dans leur quartier ? Ne peut-on imaginer qu'un conseil de quartier indépendant, mais assuré d'être écouté et entendu par les pouvoirs publics, puisse organiser la réflexion, en plusieurs réunions, du maximum de personnes concernées, afin d'aboutir, gratuitement, d'une part à une analyse du problème, d'autre part à l'expression de quelques solutions envisageables ?

Naturellement il serait naïf de penser que les premières réunions ne conduiraient pas également à l'expression du « pas dans mon jardin ». La mise en place de conseils ouverts et efficaces ne peut être que le résultat d'une démarche patiente. Il faut aussi, et surtout, que les citoyens constatent, par l'expérience, que leur travail de réflexion en commun est pris en compte par la municipalité, et que leurs propositions aboutissent réellement.

On est bien loin de ce que l'on observe actuellement, dans ce qu'il faut bien appeler une caricature de démocratie participative à Talence: on attend toujours la prise en considération des avis des participants au conseil communal ouest concernant le terre-plein central du cours de la Libération, celle des avis s'opposant à la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) nécessaire à la construction de la résidence devant le château du Prince Noir, ou celle nécessaire à la construction du laboratoire de l'INRIA au Haut-Carré, ...

* <http://collectif.citoyen.talencais.over-blog.com/>

Benoît Bergeon

« LA CITOYENNE A DIT LA VÉRITÉ, ELLE DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE ! »

F.X. Leuret, urbaniste, est mandaté par la mairie pour orchestrer les débats de l'atelier d'urbanisme sur la pelouse Belair et le quartier. L'ambiance des débuts de réunion est chaude, détendue: accueil autour d'un café. En guise de présentation de l'atelier, il expose l'objectif: « il s'agit de sortir des idées pour combler le vide que constitue cette prairie, en faire quelque chose, avancer vers l'avenir. » De réunion en réunion, dans un langage technique évolué, il expose diverses expériences dans le monde.

Puis, rapidement, les participants sont partagés en plusieurs petits groupes: leurs débats et réflexions en sont plus faciles à contrôler et à diriger.

Malgré ces précautions, une riveraine essaie de faire émerger une vision différente : cette prairie est un lieu vivant où se côtoient des enfants, des adolescents, des adultes, des vieux. Il est fréquent d'y voir des essais de cerf-volant, de maquette d'aéromodélisme, des bébés qui apprennent à marcher, des promeneurs, et même des amoureux qui s'bécotent derrière la haie... Bien sûr il y a aussi des chiens qui n'ont pas vu les poubelles à crotte installées il y a quelques années par notre municipalité.

Comme souvent, un tel langage, naïf et maladroit, est incompréhensible par le technicien. Un tel manque de référence technique est manifestement le signe d'une incompetence en urbanisme.

F. Jestin, maire-adjoint en charge du projet, essaie bien de faire comprendre qu'il faut laisser faire ceux qui savent, pour le bien collectif ! Que de telles élucubrations sont l'expression d'une personne qui refuse de rentrer dans le moule des enfants sages, et qui pour protéger son petit bien-être personnel d'habitante d'un pavillon, par égoïsme donc, s'obstine seule contre tous à refuser l'évidente nécessité de détruire ce vide dans l'intérêt général. Ce vide doit absolument être bétonné pour s'insérer harmonieusement dans notre merveilleux paysage urbain artistiquement dessiné depuis 15 ans par notre bon maire.

Bien sûr l'ambiance a dégénéré, et les responsables de l'atelier sont contraints de demander à l'emmerdeuse de se calmer !

Témoignage de Geneviève Pansera-Duguet

LETTRE OUVERTE A M. ALAIN CAZABONNE, MAIRE DE TALENCE

Objet : Remboursement de l'excédent perçu au titre de l'indemnité de fonction

Lors du Conseil Municipal du 24 septembre 2009, Alain Cazabonne, Maire de Talence, membre du comité directeur de l'Association des Maires de France, a enfin reconnu que la méthode de calcul de l'indemnité de fonction de maire, appliquée lors de la précédente mandature, n'était ... pas la bonne. Tout arrive ...

C'est, de facto, la reconnaissance que la méthode de calcul indiquée dans ma lettre du 27-11-2007 était exacte. Or elle faisait référence à un exemple édité par l'Association des Maires de France.

Mais le Maire A. Cazabonne

- m'a aussi publiquement diffamé et insulté lors du C. Municipal du 17-12-2007 sous le mauvais prétexte que la Mairie « avait vérifié de tous les côtés, partout » (sauf, bien sûr, là où je lui disais) et que son calcul était le bon.

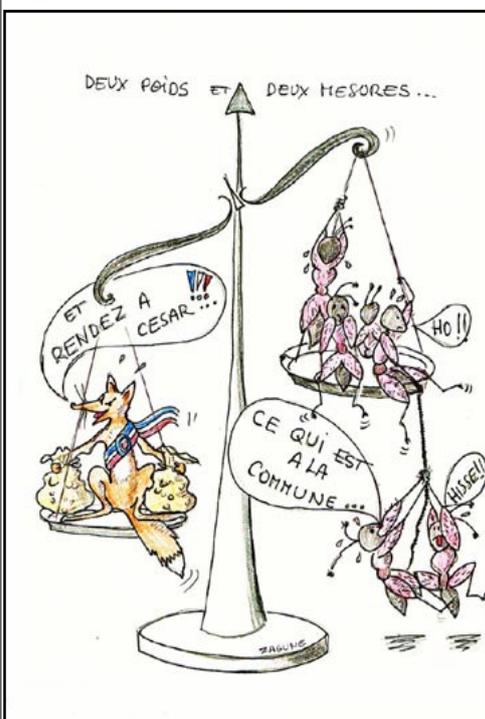
- m'a de plus adressé le 3-1-2008 une lettre recommandée me menaçant « de faire valoir ses droits devant la juridiction compétente si je ne lui adressais pas des excuses publiques » ... (ce que je ne fis jamais).

- a néanmoins appliqué lors du C.M. du 14-4-2008 la méthode de calcul indiquée dans ma lettre du 27-11-2007 mais en niant catégoriquement avoir modifié sa méthode.

- a fait voter par la majorité municipale lors du C.M. du 14-4-2008 la décision de nommer un avocat pour poursuivre en justice l'association ADECATS dont le tort principal était d'avoir sur son site tous les renseignements concernant le calcul de l'indemnité du Maire.

- a considéré, lors du C.M. du 17-12-2008, que le jugement du 30-10-2008 du Tribunal Administratif de Bordeaux ne s'appliquait pas à Talence et a refusé catégoriquement de rembourser la Commune.

- a adressé le 16-1-2009 une lettre recommandée au siège du journal DAZIBAO en exigeant la parution de son droit de réponse en application de l'article 13 de la loi du 29 Juillet 1881 sinon ... Ceci à la suite de la parution de l'article « PRIS EN FLAGRANT DELIRE » faisant le point sur le jugement du T.A. de Bordeaux du 30-10-2008



Le 9-2-2009, j'écrivais à A. Cazabonne, justifiant tous mes dires avérés dans DAZIBAO. Celui-ci n'avait, de ce fait, aucune obligation de publier la réponse erronée et incomplète d'A. Cazabonne.

Dans l'article « LE SAVIEZ-VOUS ? » du N° 9 de DAZIBAO, j'expliquais la procédure à suivre par un citoyen pour exercer une action en justice en lieu et place de la Commune et je disais que cette procédure serait engagée pour obtenir du Maire le remboursement des indemnités illégalement perçues. DAZIBAO étant distribué en juillet, je décidais de n'engager cette procédure qu'après le Conseil Municipal de septembre afin de laisser à A. Cazabonne le temps de faire étudier cette procédure.

Comme par enchantement, le régime indemnitaire est inscrit à l'ordre du jour du C.M. du 24-9-2009. Et A. Cazabonne de dire « il y a eu un jugement du T.A., j'en tiens compte et je change ».

C'est en totale contradiction avec ce qu'il avait dit le 17-12-2008 lorsque l'opposition avait demandé l'application du jugement du T.A. de Bordeaux du 30-10-2008.

Ayant enfin reconnu que son indemnité était mal calculée, Alain Cazabonne ne peut que déclarer qu'il va rembourser.

Que doit exactement A. Cazabonne ? Selon sa formule : les fameux 100 Euros par mois. Dit comme ceci, ça paraît mesquin.

Voici donc le calcul exact : aujourd'hui, il y a une différence mensuelle de 113,41 Euros entre la méthode de calcul légale et celle appliquée de juin 2001 au 20 mars 2008, soit pendant 81 mois et 20 jours : 9261,06 Euros, auxquels il convient d'ajouter le taux d'intérêt de retard prévu par le Service des Impôts pour paiement tardif et ce depuis le 27-10-2007, date de ma lettre. Dit comme cela, on voit les choses différemment.

Que feriez-vous si un créancier vous réclamait une telle somme perçue ILLEGALEMENT (c'est ainsi que le T.A. a jugé la majoration d'indemnité), que cela a commencé il y a 8 ans, que vous avez nié volontairement pourtant les faits pendant 22 mois et que vous percevez une retraite (A. Cazabonne a eu 65 ans le 25 août 2009), une indemnité mensuelle de Maire (4596,48 Euros) et une indemnité mensuelle de vice-président de la CUB (2468,12 Euros) ?

Vous établiriez un chèque à l'ordre de votre créancier (la Commune) d'un montant au moins égal à celui demandé pour régulariser immédiatement votre situation illégale.

Ce n'est pas du tout ce qu'a fait A. Cazabonne.

Voici sa méthode :

Les attributions de certains élus sont légèrement modifiées et A. Cazabonne en profite pour présenter cette opération comme un remboursement.

Avant la délibération, il indique : « le montant maximum des indemnités mensuelles pouvant être attribué (par la Commune) est de 30 501,69 Euros » et il présente les nouvelles indemnités de chaque élu.

Les 27 élus de la majorité votent cette répartition. L'opposition refuse de participer au vote.

Le montant total des indemnités effectivement attribuées est de 30 501 Euros, soit à 0,69 Euros près du maximum autorisé par la loi. Donc, la Commune ne fait aucune économie, puisque l'enveloppe maximale est entièrement distribuée.

EN CLAIR, A. CAZABONNE NE REMBOURSE RIEN DE SA PERCEPTION ILLEGALE A LA COMMUNE

Lors de la délibération du 14 avril 2008, le montant maximum était de 30 259,23 Euros ; 30 220 Euros avaient été effectivement attribués. Peu de marge donc : 39,23 Euros. Pour rétribuer ceux à qui il a confié une tâche supplémentaire, il n'y avait pas d'autre solution que de réduire quelques indemnités et notamment les plus élevées : celle du Maire, du 1^{er} Adjoint, des autres Adjoints. C'est une opération classique et courante effectuée dans de nombreuses Mairies de France.

CE N'EST EN AUCUN CAS UN REMBOURSEMENT.

Les déclarations d'intention d'A. Cazabonne de rembourser la Commune sont un LEURRE

Avant la délibération, A. Cazabonne avait pourtant conclu le débat ainsi :

« Lorsque le calcul (de mon indemnité) a été fait, cela a été vérifié. Suite à une campagne, on entend : « le Maire perçoit trop », comme si je voulais voler 100 Euros par mois ... Je ne pouvais pas accepter cette affaire de malhonnêteté. Cela n'a rien à voir. Ainsi, je pense que toute polémique sera terminée ».

AUCUN COMMENTAIRE SUR CETTE DECLARATION.

La méthode employée par A. Cazabonne est détestable, pitoyable, méprisante à l'égard des Talençais.

C'est pourquoi la présente lettre ouverte est adressée à A. Cazabonne avec copie à tous les élus municipaux, en leur demandant d'exiger du Maire qu'il inscrive à l'ordre du jour la question du remboursement par A. Cazabonne de l'excédent d'indemnité sous forme d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public (Commune de Talence) et cela dans les plus brefs délais.

J'adresse, par ailleurs, copie de la présente lettre à M le Préfet pour le tenir informé, afin qu'il ne soit pas surpris de devoir se prononcer dans quelque temps dans le cadre de la procédure de l'article L2132-5 du C.G.C.T. si la situation n'est pas régularisée lors du prochain C.M.

Vous trouverez tous les renseignements utiles sur le site :

<http://qsuys.free.fr/> et la suite de cette affaire.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments citoyens.

À Talence, le 5 janvier 2010

G. Suys



UN FORUM CITOYEN

Dans les affaires publiques il y a communication et communication, vous vous en doutez. Communication officielle, institutionnelle, politique, médiatique, informative, verticale, horizontale, publicitaire etc. Nous nous efforçons de communiquer des informations à nos concitoyens par nos propres moyens : réunions, le journal et le blog Dazibao, le marché actu ou le blog du collectif citoyen qui permettent de savoir ce qui se passe, ou ne se passe pas, à Talence.

Le dialogue entre élus et citoyens n'est pas toujours aisé notamment pour ce qui est du suivi d'une actualité ou des dossiers, aussi il nous paraît important de rendre accessible plus d'informations sur les dossiers traités en conseil municipal et la gestion de la commune. **Nous allons publier sur le blog du collectif les questions orales posées en conseil municipal, les courriers envoyés à Monsieur le Maire sur des sujets d'intérêt collectif ainsi que les réponses du Maire. Des informations qui permettent une meilleure compréhension ainsi qu'un suivi des affaires et qui susciteront peut-être des commentaires ou d'autres interrogations dont nous pouvons nous saisir à notre tour.**

Dans les réponses aux derniers courriers adressés à Monsieur le Maire, j'ai appris par exemple que : chaque conseil communal disposait d'une enveloppe de 10 000 euros sur l'année; comment cette somme est-elle dépensée ? - que l'arrêt minute promis devant la poste centrale au moment de la fermeture de l'agence postale Bagatelle était à intégrer à l'étude du stationnement présentée au groupe de travail «Déplacement» (auquel je participe mais qui ne l'a pourtant pas encore évoqué) - que la phase de consultation des conseils communaux sur les propositions de stationnement justement allait débiter... Une question posée au mois de février, sur l'affichage publicitaire et la mise en œuvre de la 8^{ème} proposition du thème 2 de l'agenda 21 (faire appliquer le règlement de publicité et au besoin l'actualiser) semble avoir trouvé une réponse au dernier conseil municipal du 8 juin : une commission s'attaquera enfin à la modification de ce règlement.

Des thématiques diverses, mais qui reflètent les préoccupations des citoyens. **Il s'agira d'introduire plus de transparence, d'améliorer l'information factuelle et d'initier un dialogue permanent sur l'évolution des affaires de la commune, démarche indispensable pour permettre une participation efficace des citoyens.**

Petra Rosay <http://collectif.citoyen.talencais.over-blog.com/>

BIBLIOTHEQUE GAMBETTA - SUITE ET FIN ?

L'année dernière nous écrivions que la bibliothèque Gambetta, service public de proximité, a été sauvée et devait déménager dans le square Fehlmann après quelques travaux d'aménagement. A l'époque, l'inauguration est prévue en Mars 2010. Aujourd'hui la bibliothèque n'a pas bougé, mais lors d'une récente réunion de quartier la délocalisation fut promise pour bientôt. Un déménagement sans interruption dans son ouverture puisqu'avant d'intégrer les locaux qui lui sont destinés, et pendant les travaux, la bibliothèque peut occuper les anciens locaux de la crèche les Papillons. La délocalisation de la bibliothèque n'a pu être évitée, mais grâce à la mobilisation des usagers, qui ont su se faire entendre au bon moment, et d'un dialogue avec les élus, une solution satisfaisante semble avoir été trouvée. Une bibliothèque dans un parc, ouverte sur l'extérieur, cela semble prometteur et le sera sans doute. A l'époque la bibliothèque devait déménager absolument et son déplacement dans la maison de retraite voisine était à l'ordre du jour. Déménagement indispensable parce que les locaux sont trop vétustes - normal quand on oublie l'entretien - mais destinés à accueillir des cours de l'école de musi-

que et une association ; trop vétustes pour les uns mais pas pour les autres, une logique difficile à comprendre.

Lors d'une récente réunion de quartier, des riverains ont suggéré une autre explication à ce délogement de la bibliothèque : les pianos Esquerré ont fermé leurs portes et le bâtiment, voire le terrain seront certainement à vendre. L'emplacement de la bibliothèque jouxtant ce terrain, cédé par la commune, pourrait compléter de façon tout à fait intéressante une éventuelle future vente.

Il est courant dans cette commune de vendre l'espace public à des agents privés, n'est-il pas ? (parc Sourreilh, bois Lafitte, partie du parc Robespierre et bien d'autres...)

Monsieur le Maire a bien dit qu'il n'en était rien, qu'il confiait bien les anciens locaux à une association et qu'ils seront bien rénovés - dommage alors que la rénovation ne le soit pas pour la bibliothèque.

Le printemps que nous avions prévu suite à la 'concertation' de l'année dernière n'est pas encore arrivé, la survie de la bibliothèque de proximité est assurée, mais peut-être pas encore celle du bâtiment et du terrain communal qui l'hébergeait.

Graziella Danguy (Conseil des Quartiers Est)

QUID DE L' INSTITUT LAMARTINE ?

Situé au 40 de la rue Lamartine et à proximité du cours Gambetta, l'annexe « Lamartine » de l'Université de Bordeaux1 accueille sur une emprise semi boisée d'environ 1,4 ha un ensemble d'infrastructures d'enseignement à vocation scientifique. Outre le beau château de Salles (ex propriété Olibet) et la remarquable bibliothèque thématique récemment rénovée, on y retrouve des bâtiments de faible hauteur (laboratoires de chimie, salles de cours, cafétéria, unité d'épistémologie etc..) qui s'inscrivent relativement bien dans l'environnement boisé originel.

Le mauvais entretien de cet espace vert assez hétérogène et les nuisances occasionnées de plus en plus fréquemment par certaines espèces d'arbres, nées par accident (j'en connais l'origine), et tout à fait inadaptées à un environnement urbain nécessiteraient cependant une flexion particulière pouvant concourir à la valorisation immobilière du site.

Son classement total en espace boisé classé (EBC) a été demandé à plusieurs reprises auprès de la mairie (actions de Monique De Marco), mais, à ce jour, seul un grand cèdre et un parterre herbeux très mal entretenu (face au château) bénéficient d'une protection au titre du plan local d'urbanisme.

Mais le vent de l'histoire tourne, et les politiques successives de restrictions financières ont conduit les gouvernants universitaires à revoir à la baisse leurs budgets et envisager des solutions plus économiques...

Pour ce qui concerne l'Université de Bordeaux 1, dont dépend le site Lamartine, sachez que dans le cadre de la toute nouvelle loi sur l'autonomie des Universités, un pacte d'associés vient d'être récemment signé par le président de l'Université, le président du Conseil Régional et le directeur du développement territorial de la caisse des dépôts et consignations.

La nouvelle société de réalisation immobilière et d'aménagement de l'Université de Bordeaux ainsi créée pourra promouvoir, étudier, financer (ou cofinancer) et conduire divers projets immobiliers sur toutes ou parties des emprises de l'Université.

Les quelques informations médiatisées par l'Université à propos du site Lamartine font état d'une « valorisation », avec tout ce que cela comporte de flou ou d'inconnues...

Dans l'immédiat, il semblerait que certaines activités d'enseignement soient maintenues (Maths, chimie). Par contre, compte tenu de la politique immobilière pratiquée lors de partenariats avec la caisse des dépôts, et du refus de faire classer en EBC la totalité du site, il y a fort à parier qu'une partie du parc Lamartine sera désaffectée et restructurée en vue d'une opération à caractère semi privé...

Dans l'attente de plus d'informations, nous demandons à tous les riverains ou citoyens qui se sentent concernés par cette affaire de prendre conscience de l'enjeu qui est en cours, d'exercer la plus grande vigilance sur la moindre ébauche de projet immobilier (cabinets privés, mairie, déclaratifs de travaux etc.) et de se rapprocher du collectif « Lamartine »

Christian BARROYER / Collectif « Lamartine » f6ang@orange.fr

Souscription : 1, 5, 10, 15 euros ou + à l'ordre de « association Dazibao, journal citoyen talencais » adressés au siège du journal.

Participez à la diffusion en tant que Fap ou Fapesse (facteurs à pied volontaires) dans votre rue et d'autres que vous choisirez.

Contactez le siège CoorCiTal: alainmuraine@wanadoo.fr Tél.0556040491 Le nbre d'exemplaires distribués sera fonction des rentrées d'argent et des Faps.

Dépôtaires du journal Dazibao

Boucherie P. Boulet, 513 cours de la Libération
Inkeuro, 5 rue René Balloux
Pharmacie J-Chr. Barbe, 89 cours Gambetta



Restaurant le Vigneron, 225 Rte Toulouse
Restaurant Carpe Diem, 100 avenue Roul
Café de Georges, place Alcalá de Hénarès

écrire pour faire exister

le pouvoir citoyen

Siège du journal : 11 ter rue professeur Roux 33400 Talence
Adresse électronique : journaldazibao@wanadoo.fr

Vous pouvez recevoir par Internet les prochains numéros du journal en couleur ainsi que nos infos. Il suffit d'en faire la demande en mentionnant vos coordonnées.